

France-Rennes: Installation services of testing equipment

OJ S 12/2022 18/01/2022

Contract notice**Services****Directive 2009/81/EC****Section I: Contracting authority/entity**

I.1. Name and addresses

Official name: minarm/Dga/Do/S2a

National registration number: fr5415200046900014

Postal address: ministère des armées - direction générale de l'armement - direction des opérations - service des achats d'armement / division achats site de Bruz - bP 7 - 35998 RENNES Cedex 9

Town: Rennes Cedex 9

Postal code: 35998

Country: France

Contact person: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse e-mail ci-après. Voir la rubrique VI.3) 2) infra pour les modalités de transmission des plis.

E-mail: dga-do-s2a.achats-bruz.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 290026316

Internet address(es):General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: phase de candidature uniquement

Postal address: la présente publication concerne uniquement une demande de candidature.

Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse e-mail ci-après

Postal address: voir la rubrique VI.3) 2) supra pour les modalités de transmissions des plis

E-mail: dga-do-s2a.achats-bruz.fct@intradef.gouv.fr**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

acquisition, MHO et MCO des moyens d'essais en environnement mécanique de DGA-MI

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: ministère des Armées - direction Générale de l'armement-
direction des opérations - maîtrise de l'information - 136, La Roche Marguerite, 35170 Bruz
NUTS code FRH03 Ille-et-Vilaine

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 84

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

le présent accord-cadre composite concerne l'acquisition, la mise à hauteur et le maintien en condition opérationnelle, incluant la maintenance préventive et corrective, des moyens d'essais en environnement mécanique de dga mi.

Procédure :

Le présent projet d'accord-cadre composite est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L 2324-1, L 2324-3, R 2324-1, R 2324-3, R 2361-1, R 2361-8 à R 2361-12 du code de la commande publique.

le présent accord-cadre composite comprend à la fois des prestations forfaitaires et d'autres prestations susceptibles d'être commandées par bons de commande en application de l'article R 2362-8 du code de la commande publique.

Prestations sur provision : En application des articles R 2372-19 à R 2372-21 du code de la commande publique l'accord-cadre pouvant présenter des aléas techniques importants, il comportera une part de fournitures et services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le l'accord-cadre initial.

Transmission électronique :

Se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires - " Modalités de transmission des candidatures ".

Procédure formalisée :

La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

II.1.6. CPV code(s)

51230000 Installation services of testing equipment

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

accord-Cadre composite à tranches comportant des postes forfaitaires, un poste à bons de commande et un poste provision.

Prestations (quantités estimées pour la durée totale de l'accord-cadre) :

*Acquisition d'un système complet en remplacement du système complet LDS V953;

*Mise à hauteur des 3 moyens (LING B335, LDS V984, LING 2016);

*acquisition de pièces de rechange et d'une enceinte climatique par bons de commande : jusqu'à 3 pièces de rechange et une enceinte climatique sur la durée totale de l'accord-cadre.

*Poste provision : montant maximum limité à 15% du montant de l'accord-cadre

*maintenance préventive et corrective des moyens d'essais en environnement mécanique incluant amplificateurs, vibrateurs et table à chocs AVCO 220 par tranches optionnelles : jusqu'à 7 années.

*maintenance préventive et corrective des systèmes de pilotage des vibrateurs par tranches optionnelles : jusqu'à 7 années.

Prestations (quantités maximales pour la durée totale de l'accord-cadre) :

*Acquisition d'un système complet en remplacement du système complet LDS V953;

*Mise à hauteur des 3 moyens (LING B335, LDS V984, LING 2016);

*acquisition de pièces de rechange et d'une enceinte climatique par bons de commande : jusqu'à 10 pièces de rechange et une enceinte climatique sur la durée totale de l'accord-cadre.

*Poste provision : montant maximum limité à 15% du montant de l'accord-cadre

*maintenance préventive et corrective des moyens d'essais en environnement mécanique incluant amplificateurs, vibrateurs et table à chocs AVCO 220 par tranches optionnelles : jusqu'à 7 années.

*maintenance préventive et corrective des systèmes de pilotage des vibrateurs par tranches optionnelles : jusqu'à 7 années

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: tranches optionnelles (si concerné):

en application de l'article R 2313-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre composite pourra comporter une ou plusieurs tranche (s) optionnelles selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de consultation. Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. L'Acheteur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes ...) est conforme aux dispositions des articles L 2391-2 à L 2392-10, R 2391-1 à R 2391-10, R 2391-16 à R 2391-28, R 2393-24 à R 2393-40 du code de la commande publique

le type et la forme de prix des prestations seront :

Unitaires (poste à bons de commande), forfaitaires (autres postes), définitifs révisables.

le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles R 2392-10 à R 2392-12 et D 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est :

L'Agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)

Le Vendôme Iii

11, rue du Rempart

93 196 Noisy-Le Grand CEDEX

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

conformément aux articles R 2342-12 à R 2342-15 du code de la Commande publique, les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques.

la forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois:

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

la composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales.

En cas de modification ou de constitution d'un groupement, tous ses membres doivent avoir été autorisés à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

informations complémentaires sur les groupements d'opérateurs économiques : se reporter à la rubrique Vi.3)

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

conformément à l'article R 2351-14 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité des informations

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture des éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture des éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture des éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture des éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

Critères relatifs à la capacité technique et/ou professionnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet).

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : cf 1)

Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats à la rubrique Vi.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique Vi.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

PA2100056MIBRZ

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

21.2.2022 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats (renvoi de la rubrique lii.2) :

Chaque candidat (ou groupement) devra fournir les éléments suivants, sous peine du rejet de sa candidature :

a) au titre de leur situation propre :

- Les renseignements demandés dans les Dc1 et DC 2 (pour ce faire il est obligatoire au candidat d'utiliser ces formulaires accessibles sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle avec l'article L 2312-27 du code du travail concernant le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport et du programme sur la consultation en matière de politique sociale

- le numéro unique d'identification (Siren) ; à défaut, pour les candidats établis à l'étranger, le numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France (art D 8222-7 du code du travail) ou une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations disponibles sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> via le numéro SIREN ou équivalent pour les candidats étrangers, tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société.

- Tout renseignement justifiant de leur nationalité conformément à l'article R 2343-3 du code de la commande publique.

- En cas de sous-traitance (ici, " sous-traitant " s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ", au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L 2393-8, R 2393-21 et R 2393-22 du code de la commande publique, notamment sera rejeté tout sous-traitant ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché, sur un site du ministère des armées. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concerné, cf. Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte), et Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte)):

- . Une déclaration de sous-traitance (chaque sous-traitant au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance (accessible sur <https://www.ixarm.com/fr/remettre-une-candidature-et-une-offre>).
- .Une attestation sur l'honneur du sous-traitant relative à l'absence d'interdiction de soumissionner suivant le modèle figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance cité ci-dessus.
- b)au titre de leur capacité économique et financière :
 - une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.
- c)au titre de leur capacité technique et/ou professionnelle :
 - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des cinq dernières années en matière de fourniture, d'installation et de MCO de moyens d'essais en environnement mécanique (vibrations et chocs) en indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Les livraisons et les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat.

Ces différents éléments doivent mettre en valeur les compétences propres mises en oeuvre en relation avec l'objet de l'accord-cadre et les compétences C1 à C5 mentionnées ci-après. Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des compétences suivantes :

 - C1) ; Maintenance de moyens de pilotage de type DATA Physics
 - C2) ; Maintenance de moyens d'essai en environnement mécanique (vibration et chocs).
 - C3) ; Maintenance d'amplificateur de puissance.
 - C4) ; Fourniture et installation de moyens d'essais en environnement mécanique (vibrations et chocs)
 - C5) ; Fourniture et installation de moyens d'essais combinés en environnement mécanique et thermique.

Les candidats (ou groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus, seront éliminés.

- d)si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
 - les mêmes documents et informations (toutefois les Dc1 et Dc2 ne seront pas à faire remplir par ces opérateurs) qui lui sont demandés (pour chacun de ses opérateurs) en terme de capacités et de protection du secret (marché sensible), ainsi que la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

A ce titre, le candidat, si l'opérateur n'est pas un sous-traitant, remplira la rubrique H du Dc2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.
- e) Au titre de l'habilitation, de l'aptitude des locaux, de l'homologation des systèmes d'information ou toute autre contrainte liée à la protection du secret prévue pour ce marché :
 - e.1) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des armées

Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (Piv), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte), de l'instruction

ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des armées :

Le projet de marché faisant l'objet du présent AAPC prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en oeuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des armées au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site visé (ou de son représentant) pour connaître les obligations précises en matière d'accès. Dans l'hypothèse d'un accès à des zones relevant de régimes différents, le régime le plus rigoureux sera mis en oeuvre.

e.4) Marché sensible

Le projet de marché est sensible, conformément aux dispositions de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte) et de l'instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte).

f) autres

Opérateurs économiques des pays tiers à l'ue ou à l'eee :

Conformément à l'article R 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

2) modalités de transmission des candidatures (hors cas des éléments relatifs à la protection du secret) :

En application de l'article R 2332-11 du code de la commande publique, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'état (Place) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com), soit sur support physique (support papier ou électronique, CD-ROM ou clé Usb) à l'adresse postale figurant en rubrique 1.1. Conformément à l'article R 2332-14 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse postale indiquée figurant en rubrique 1.1.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée ci-après : Dga/Do/S2a - division Achats Site de Bruz, 136 La Roche Marguerite, Bruz (35).

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, onglet " Achats dga ", rubrique " répondre à un marché défense ou sécurité et l'exécuter ", sous rubrique " remettre une candidature et une offre ", fichier " annexe-aapc- transmission-candidatures " à l'adresse suivante : <https://www.ixarm.com/fr/remettre-une-candidature-et-une-offre>.

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 1.1 " Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues ".

Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats

et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art R 2332-11 du code de la commande publique).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

3)délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres est de 12 mois à compter de la réception des offres.

4)protection des données à caractère personnel

Dans le cadre des procédures de passation des marchés publics, un traitement de données à caractère personnel a lieu.

Ces données sont traitées pour la finalité de gestion des procédures d'achat en passation.

Ces données sont accessibles aux personnels du service des achats d'armement en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions.

Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature du marché. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (Rgpd) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr

fct@intradef.gouv.fr

Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché :

Informations complémentaires sur les groupements d'opérateurs économiques :

La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux jusqu'à la date de signature du marché public en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'Acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé, et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

Langue :

Conformément à l'article R 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée du marché :

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif. Elle s'entend toutes tranches confondues.

La date indiquée à la rubrique li.1.4 est donnée à titre purement indicatif. Elle s'entend toutes tranches confondues.

Fausse déclaration : un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 janvier 2022.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Rennes

Postal address: hotel de Bizien - 3 Contour de la Motte - cS 44416 F-35044 RENNES

Town: Rennes

Postal code: 35044

E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telephone: +33 223212828

Fax: +33 299635684

Internet address: <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du Tribunal administratif de Rennes

Postal address: (voir coordonnées ci-dessus)

E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telephone: +33 223212828

Fax: +33 299635984

VI.5. Date of dispatch of this notice

13.1.2022